

Le Bulletin de l'ARTS



Bulletin de l'Association des Retraités du Ministère du Travail et du Ministère de la Santé

Le printemps est de retour. Les jardins se remplissent de fleurs. L'air est doux. N'est ce pas la plus belle saison ?

Le conseil d'administration de notre association s'est réuni au mois de mars.

Nous avons une nouvelle fois salué avec plaisir la présence de Mme Gimel qui représente la nouvelle délégation de Marseille. Nous avons évoqué le projet d'encourager nos adhérents du Nord et du Pas de Calais à créer une délégation à Lille.

Nous avons décidé d'accorder un soutien financier (environ 1200 euros) aux délégations régionales en supprimant pour cette année le reversement d'un pourcentage sur les cotisations au titre de la participation au fonctionnement général de l'association. Cela permettra aux délégations de mener plus d'activités et facilitera le travail des trésoriers.

Alain Chalochet, vice-président de notre association a exprimé ses attentes sur quelques aspects du fonctionnement de notre association. Le conseil d'administration a remercié Alain pour la qualité du bulletin de l'association dont il assure la mise en œuvre et souhaité que les différents points soulevés soient étudiés dans les prochains mois. Claude Gentelet, de la délégation Auvergne, a proposé de réaliser un audit du fonctionnement de notre association. Le conseil d'administration a approuvé cette proposition. Marie France Gimel contribuera à ce travail. Le résultat de cet audit devrait être présenté au conseil d'administration du mois d'octobre.

Nous avons parlé de notre prochaine assemblée générale du mardi 14 mai après midi et de la sortie nationale organisée la veille par notre vice-présidente Nicole Bigeni. Cette année cette sortie nous conduira au château de Chantilly. Ceux et celles qui sont intéressés par la sortie peuvent le faire savoir en contactant notre siège : arts@sante.gouv.fr ou 01 40 56 69 61. Le prix de la sortie est compris entre 50 et 75 euros selon la catégorie à laquelle tu appartiens. Nous souhaitons que les adhérents viennent nombreux à l'assemblée générale (ou renvoient le pouvoir qui va leur être adressé).

Dans une démarche de décentralisation du fonctionnement de notre association, j'ai proposé que notre conseil d'administration du 15 octobre se déroule à Clermont Ferrand. Une sortie au Puy de Dôme pourrait être organisée le 14 octobre. La délégation Auvergne fera des propositions d'organisation lors du conseil d'administration du 14 mai.

J'ai annoncé que, après 5 années comme président de notre association, je souhaitais passer le relais à quelqu'un d'autre. Un ancien sous-directeur du ministère de la santé a fait savoir qu'il serait prêt à prendre ma succession.

Je te souhaite un bon printemps.

Robert SIMON
Président de l'ARTS

Comment mieux prendre soin de nos aînés ? : une consultation citoyenne

Le ministère des Solidarités et de la Santé a lancé avec Make.org et d'autres acteurs une consultation citoyenne en vue de l'élaboration d'une réforme sur le grand âge et l'autonomie. Les français(es) ont pu du 1^{er} octobre au 5 décembre 2018 répondre à la question « Comment mieux prendre soin de nos aînés ? » en proposant leurs idées et en votant sur celles des autres.

415 000 participants ont été recensés, 18 300 propositions ont été effectuées.

Tous les âges ont participé. Très forte mobilisation des jeunes (16-34 ans) et des personnes plus âgées (55-64 ans et 65+). Les femmes étaient majoritaires à 62%.

Les grandes idées plébiscitées

- Quant aux lieux de vie

- Renforcer le maintien à domicile des personnes âgées
- Les idées mises en avant :

- l'adaptation des logements
- l'équipement en solutions innovantes
- le développement d'une vraie offre de services à domicile
- Améliorer la qualité et l'accueil des personnes âgées en établissements spécialisés

Les idées mises en avant :

- une augmentation et formation du personnel
- des unités à taille humaine et plus d'écoute
- des services diversifiés (soins, activités, lien avec l'extérieur...)
- un meilleur contrôle de la part de l'État

- L'accompagnement

- Mieux accompagner les aidants
- des avantages fiscaux et financiers, aides à l'aménagement des logements des aidants accueillants
- une meilleure information et formation
- une reconnaissance statutaire
- Améliorer les conditions de travail des personnels d'aide et de soin aux personnes âgées
- la revalorisation des salaires
- le renforcement des effectifs et le développement de matériels d'aide
- la formation

- Les moyens

- Réduire le coût de la prise en charge de la perte d'autonomie
- une plus forte intervention de l'État en la matière
- une meilleure régulation des prix
- des avantages fiscaux

- En matière de santé

- Faciliter l'accès à la santé des personnes âgées
- une meilleure couverture santé à domicile
- une adaptation du système hospitalier
- des outils de prévention

- Lieux de vie innovants

- Développer des lieux de vie alternatifs et intergénérationnels
- une offre entre l'établissement et le domicile seul
- la reconnexion avec la société
- la proximité des générations

- Deux propositions ont été très fortement rejetées par les participants, confirmant ainsi leur très faible niveau d'acceptabilité sociale : réserver les EHPAD aux aînés en situation de handicap mental et encourager un financement privé de la dépendance.

- Deux propositions très controversées, de nature très différente, sont apparues au cours de la consultation, dont on sait qu'elles sont très clivantes dans notre société : l'euthanasie et la possibilité d'une allocation familiale à destination des proches aidants.

D'autres points ont été abordés :

• La simplification des dispositifs administratifs

La demande a émergé d'une meilleure efficacité des services publics avec une plus grande fluidité et une meilleure coordination des dispositifs d'aide aux personnes âgées.

• Le « cinquième risque » dépendance

Les orientations en rapport avec le quotidien (maintien à domicile, personnels, aides financières, logements...) ont été privilégiées, mais le débat a porté aussi sur le 5^{ème} risque, la perte d'autonomie.

• « Humanitude » et bienveillance

Moins prioritaire, mais signalée, la demande d'une redéfinition du soin et des rapports sociaux avec plus de bienveillance et d'écoute envers les personnes âgées.

Des mises en perspective

• La perte d'autonomie, défi central

La quasi-totalité des idées arrivées en tête traitent de la prise en charge de la perte d'autonomie. C'est là maintenant, le défi majeur lié au vieillissement, qui doit pour tous concentrer tous les efforts.

Quant à la perte d'autonomie, c'est moins la prévention ou l'adaptation au vieillissement qui a appelé l'attention que la nécessité d'un meilleur accompagnement quotidien dans le vieillissement.

Parmi les solutions d'adaptation mises en avant dans le « mieux vieillir », bien sûr l'accès à la santé, l'urbanisme, mais aussi des propositions autour des offres de transport.

• Le lieu de vie, une question de dignité

Le lieu de vie est au cœur des préoccupations ; les participants estiment que les conditions actuelles ne sont pas au niveau souhaitable. Ils plaident pour :

- Un lieu choisi par la personne concernée, établissement, structure novatrice ou maintien chez soi.
- Des conditions dignes : services d'aides, qualité de vie, adaptations aux exigences du grand âge...
- Un lieu accessible financièrement par une meilleure prise en charge et régulation publique.
- Un lieu qui ne coupe pas de la société : lien intergénérationnel, inclusion dans la vie d'un quartier...

• Reconnaître les acteurs de terrain, un appel à l'aide

C'est une alerte qui se dégage sur la capacité de la société à reconnaître le travail essentiel du secteur médico-social et des proches aidants auprès des personnes âgées. Mieux reconnaître leur rôle en soutenant et valorisant ces acteurs, financièrement, humainement ou socialement.

• Les femmes en première ligne

Les femmes se sont mobilisées sur cette consultation. C'est bien sûr en lien avec leur présence forte dans les métiers de soin et de services aux personnes âgées comme avec leur place parmi les aidants.



Photo prise dans l'île de Molène par le Président.

100% santé : accès facilité aux soins et équipements auditifs, optiques et dentaires

La réforme 100% Santé propose un ensemble de prestations de soins et d'équipements identifiés dans un panier spécifique pour 3 postes de soins : aides auditives, lunettes de vue et prothèses dentaires. Ces paniers intègrent un large choix d'équipements de qualité qui seront pris en charge intégralement, sans frais supplémentaire à la charge de l'assuré.

L'offre 100% Santé sera accessible à tous les Français bénéficiant d'une complémentaire santé responsable (soit 95% des contrats vendus sur le marché) ou de la CMU-c.

Les assurés qui choisiront les soins du panier 100% Santé n'auront donc plus de frais à leur charge. Mais ceux qui le souhaitent pourront choisir d'autres équipements en dehors de cette offre.

Cette réforme majeure se déploie progressivement depuis le 1^{er} janvier 2019. Les assurés vont pouvoir bénéficier de paniers de mieux en mieux remboursés jusqu'au remboursement total, sans reste à charge, en 2021 dans les 3 secteurs concernés.

Pour en savoir plus :
solidarites-sante.gouv.fr/100pourcent-sante

Baisse récente de la fécondité en France : tous les âges et tous les niveaux de vie sont concernés

La fécondité diminue en France depuis 2015. Cette baisse est légère mais générale quelle que soit la classe d'âge ou le niveau de vie. Elle touche aussi bien les femmes qui n'avaient pas encore d'enfant que celles qui en avaient déjà. Elle ne concerne toutefois pas les immigrées, dont la fécondité reste stable. Leur contribution à la fécondité globale se maintient à 0,1 enfant par femme.

Insee Focus No 136 Paru le : 13/12/2018

En 40 ans, la mobilité sociale des femmes a progressé, celle des hommes est restée quasi stable

En 2015, 65 % des hommes de 35 à 59 ans relèvent d'une catégorie socioprofessionnelle (CSP) autre que celle de leur père, proportion quasi stable depuis quarante ans. 28 % ont une position sociale plus élevée que leur père, pour 15 % inférieure. Les trajectoires ascendantes ou descendantes sont plus fréquentes qu'en 1977 (respectivement 24 % et 7 %).

En 2015, 71 % des femmes de 35 à 59 ans relèvent d'une CSP autre que celle de leur mère, 12 % de plus qu'en 1977. Pour 40 % c'est une position sociale plus élevée leur mère, pour 12 % une position plus basse. Leurs trajectoires sont donc globalement plus favorables que celles des hommes comparés à leur père. Mais si cela est vrai par rapport à leur mère, ce n'est toujours pas le cas par rapport à leur père : 25 % des femmes ont une trajectoire descendante par rapport à celui-ci, 22 % un parcours ascendant.

Insee Première No 1739 Paru le : 27/02/2019

Les hautes rémunérations dans la fonction publique

En 2016, les 1 % des salariés de la fonction publique les mieux rémunérés gagnent environ 6 410 euros nets par mois. Ces 48 500 agents, fonctionnaires ou non, touchent en moyenne 7 850 euros mensuels, soit 4 fois le salaire médian dans la fonction publique. Plus de la moitié travaillent dans les hôpitaux, les autres dans la fonction publique d'État, surtout l'administration centrale. La fonction publique territoriale est très peu représentée parmi les plus hautes rémunérations. Les plus hauts salaires dans le privé sont plus élevés que dans le public (30 % de plus pour le dernier centile).

Insee Première, No 1738 , 21/02/2019

Le patrimoine des ménages en 2018 : Repli de la détention de patrimoine financier

Début 2018, 93 % des ménages français disposent d'un patrimoine financier, immobilier ou professionnel. Six sur dix détiennent au moins un actif financier autre que compte-chèques et au moins un bien immobilier. Entre 2015 et 2018, la détention de patrimoine diminue, qu'il s'agisse du patrimoine financier ou, à un moindre degré, du patrimoine immobilier.

Par exemple, après 10 ans de hausse, la détention de livret A recule depuis 2015. La baisse de la détention des valeurs mobilières se poursuit aussi depuis 2010. À l'inverse, la détention d'assurance-vie et d'épargne logement sont en hausse.

Insee Première No 1722 Paru le : 03/12/2018

L'usage des technologies de l'information par les personnes âgées entre 2009 et 2018

En 2018, 82 % des personnes résidant en France ont utilisé Internet au cours des trois derniers mois, contre seulement 65 % en 2009. Les plus âgés rattrapent leur retard ; 42 % des 75 ans ou plus sont utilisateurs contre 14 % d'entre eux en 2009. Les pratiques se développent et se diversifient, et les achats et ventes en ligne sont de plus en plus prisés.

Insee Résultats Paru le : 13/03/2019

Emploi et chômage des seniors en 2018. Hausse du taux d'emploi et du taux de chômage.

En 2018, le taux d'activité des personnes âgées de 55 à 64 ans est de 56 % : 52,1 % sont en emploi et 3,8 % au chômage, soit un taux de chômage (par rapport aux actifs) de 6,9 %. Le taux d'activité des seniors est en hausse rapide depuis début 2008. Sur 2018, cette hausse (+0,9) s'est traduite à la fois par une augmentation de leur taux d'emploi et de leur taux de chômage. Ce dernier est nettement inférieur au taux de chômage de l'ensemble des actifs, même si l'écart s'est réduit de moitié depuis le milieu des années 2000. Au contraire, la part des chômeurs de longue durée est supérieure chez les seniors (60,2 % en 2018) tout en diminuant par rapport à 2017.

Par rapport à l'ensemble des actifs occupés, les seniors en emploi sont plus souvent à temps partiel et moins fréquemment en situation de sous-emploi, ainsi qu'en contrat temporaire.

Le 18 mars 2019– Dares Résultats n°2019-013

Nous avons jugé intéressant de vous présenter un dossier synthétisant les informations officielles disponibles à ce jour sur ce sujet délicat. Le voici. Il sera prolongé dans les numéros suivants avec les données nouvelles qui interviendront au fil du temps.

Les grands principes de la réforme à venir

- **Le même système pour tous :**
 - 42 régimes 1 système universel
 - Un système public par répartition : les actifs d'aujourd'hui financeront les pensions des retraités d'aujourd'hui
- **Plus équitable :**
 - Un € cotisé donne les mêmes droits pour chaque Français
 - Les points accumulés tout au long de la vie seront enregistrés dans un compte unique Chaque jour travaillé sera pris en compte
 - 28% taux de cotisation pour les assurés et leurs employeurs privés ou publics
 - Fonctionnaires civils, militaires, salariés des régimes spéciaux : les primes seront prises en compte dans le calcul de la retraite
 - Les travailleurs indépendants bénéficieront d'un régime de cotisations adapté. A cotisation égale, ils auront le même nombre de points
- **Plus solidaire :**
 - Des points seront accordés pour chaque enfant, dès le premier
 - Des pensions de réversion garantiront le niveau de vie des veuves et des veufs après le décès du conjoint
 - Des points seront accordés pour prendre en compte les interruptions d'activité (chômage, maladie, invalidité, maternité,..)
 - Un dispositif de minimum de pension sera prévu pour les Français ayant travaillé toute leur vie à temps partiel ou avec des revenus modestes
- **Avec une transformation progressive**
 - L'âge minimum de départ à la retraite sera maintenu à 62 ans
 - Le système universel permettra la prise en compte des spécificités de certaines situations : carrières longues, métiers pénibles ou dangereux, handicap...
 - Les retraités d'aujourd'hui ne seront pas concernés par la réforme
 - Les Français qui seront à moins de 5 ans de l'âge de départ en retraite au moment de l'adoption de la loi ne seront pas concernés
 - Pour tous les actifs, les droits relatifs aux périodes travaillées seront conservés à 100%

Les chiffres clés

62 ans est l'âge de départ légal à la retraite,
67 ans l'âge de départ à la retraite à taux plein
30% partent avant 62 ans
61% partent entre 62 et 65 ans
9% partent après 65 ans

3,1 régimes par personne
Au cours de sa carrière,
une personne peut cotiser successivement
à plusieurs régimes de retraites
(en changeant de statut ou de type d'employeur).
Il existe 42 régimes de retraite différents.

15,6 millions de personnes
(23% de la population) touchent une retraite.
650 000 nouveaux retraités par an.

Montant de la pension brute actuellement :
1532 €/mois en moyenne
Homme : 1760 €
Femme : 1322 €
Montant des pensions versées :
308 milliards d'€ par an

Minimum vieillesse/ASPA :
553 000 retraités perçoivent une allocation
versée en fonction des ressources et de la situation
Personne seule jusqu'à 833 €.

Actuellement **1,7 actif cotisant par retraité.**

Dossier réforme des retraites (suite)

Ce que la réforme ne changera pas

✓ Notre système de retraite restera par répartition

Depuis longtemps la France a fait le choix d'un système de retraite financé en répartition, dans lequel les cotisations des actifs aujourd'hui payent les pensions des retraités d'aujourd'hui : ce choix sera conforté. Le nouveau système sera un système par répartition, public et obligatoire.

✓ Les dispositifs de solidarité seront renforcés et consolidés

Aujourd'hui, le système de retraite prévoit de nombreux dispositifs de solidarité qui permettent, par exemple, de compenser les accidents de vie ou de carrière, afin de limiter leurs effets sur le montant des pensions.

✓ Ce niveau de solidarité sera préservé et renforcé

A ce titre, il sera peut être nécessaire d'adapter certains dispositifs, anciens, qui ne correspondent plus aux évolutions du monde du travail ou de la société et de créer de nouveaux droits si le besoin s'en fait sentir.

✓ Toutes les spécificités des régimes ne disparaîtront pas

La création d'un système universel de retraite nécessite de mettre en place un socle de règles communes. Il sera possible pour autant de maintenir des spécificités pour mieux prendre en compte les particularités de certaines activités. Tel pourrait être le cas par exemple des taux de cotisations des travailleurs indépendants : les droits seront naturellement adaptés en conséquence.

La méthode et le calendrier

M. Delevoye, Haut-commissaire à la réforme des retraites a pour mission de préparer la réforme des retraites, organiser la concertation autour de cette réforme et coordonner sa mise en œuvre.

L'objectif : un projet de loi déposé au Parlement en 2019, après une concertation approfondie

Phase 1 mai à décembre 2018 Concertation des partenaires sociaux : les grands principes de la réforme, ses modalités de mise en œuvre et la transition vers le nouveau système. Les échanges sont organisés en 6 grands blocs thématiques.	1. Construction d'un système universel	définition du nouveau régime (périmètre, niveau de couverture, assiette et taux de cotisation)	avril- mai 2018
	2. Construction d'un système redistributif et solidaire	avec la prise en compte des droits non contributifs liés à maladie, maternité, chômage ainsi que les minima de pension	mai-juin 2018
	3. La construction d'un système tenant compte des évolutions de la société	avec l'examen des droits familiaux et la question de l'égalité entre les sexes	juin-juillet 2018
	4. Les conditions d'ouverture des droits à retraite	avec notamment l'objectif de donner plus de liberté dans la transition vers la retraite	A partir de l'automne 2018
	5. La reconnaissance des spécificités de certains parcours professionnels	seront examinées les conditions des départs anticipés à la retraite	
	6. La construction d'un système pérenne, responsable et solide	seront abordées les questions de gouvernance, pilotage et organisation du système universel ainsi que les modalités de transition entre ancien et nouveau système.	

Cette concertation s'accompagne d'un dispositif de consultation et de participation citoyenne. Une plateforme de participation citoyenne a été mise en ligne le 31 Mai dernier pour proposer d'échanger et de débattre. elle a recueilli 230 000 votes et 35 000 contributions.

Des ateliers participatifs sur les grands thèmes ont été organisés en région jusqu'en octobre 2018, avec 800 participants. Les conclusions de chaque débat seront versées à la plateforme.

Un grand atelier citoyen de clôture a remis ses conclusions à M.Delevoye en Décembre 2018.

Phase 2

Les orientations de la réforme seront proposées par le Haut-commissaire

1^{er} semestre 2019

Phase 3

Le projet de loi sera présenté en Conseil des ministres et déposé au Parlement

2^{ème} semestre 2019

Phase 4

De l'adoption de la loi jusqu'à sa mise en œuvre

Après le vote de la loi, un délai de quelques années sera nécessaire, notamment pour réaliser en pratique les adaptations nécessaires. Le Haut-commissaire à la réforme des retraites coordonnera l'application de la loi au plan réglementaire (élaboration des textes d'application), au plan institutionnel, notamment avec les caisses de retraites, et opérationnel (déploiement des systèmes d'information et des services aux usagers).

Dossier élaboré par A.Chalochet à partir de l'ensemble des données disponibles sur le site reforme-retraite.gouv.fr disponible à partir de sante.gouv.fr

Un observatoire de la qualité de vie au travail des professionnels de santé et du médico-social

L'Observatoire National pour la Qualité de Vie au Travail des Professionnels de Santé et du Médico-Social a été mis en place par Agnès BUZYN, ministre des Solidarités et de la Santé le 2 juillet 2018.

L'observatoire concerne les professionnels des secteurs sanitaire et médico-social quels que soient :

- leur statut, y compris les étudiants en santé
- leur profession, médicale, paramédicale, sociale, technique ou administrative
- leur mode d'exercice, en ambulatoire, en établissements du secteur sanitaire, médico-social ou au domicile.

Les missions de l'observatoire

Contribuer au développement des connaissances par le recueil de données quantitatives et qualitatives

Produire des connaissances, élaborer des avis et préconisations opérationnelles

Organiser le dialogue entre les professionnels de santé lors d'un colloque

L'observatoire constitue un lieu d'échanges où les expériences de terrain réussies sont valorisées et diffusées

La méthode de travail est basée sur la concertation et la participation volontaire des partenaires des secteurs concernés en amont de la production – à savoir le programme de travail – et en aval, avec une exploitation évolutive des résultats.

La composition de l'observatoire

L'observatoire est composé de 12 experts, professionnels de santé ou universitaires reconnus pour leur engagement dans le champ des ressources humaines et des conditions de travail.

La Qualité de vie au travail, de quoi s'agit-il ?

La QVT est une façon de réinvestir la question du travail et de ses transformations, en « pensant le contenu du travail » lors des phases de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des projets techniques ou organisationnels.

D'après l'Agence Nationale pour l'amélioration des conditions de travail – ANACT www.anact.fr

Direction générale de l'offre de soins (DGOS) [DGOS-RH3\[@\]sante.gouv.fr](mailto:DGOS-RH3[@]sante.gouv.fr)

De 2,8 millions de seniors en 1870 en France à 21,9 millions en 2070 ?

Au 1^{er} janvier 2018, la France compte 13,1 millions de 65 ans ou plus. Si les tendances démographiques récentes se poursuivaient, la France compterait près de 22 millions de seniors en 2070. La quasi-totalité de la hausse de population d'ici 2070 concernerait les seniors, qui seraient alors 29 % de la population, contre 20 % en 2018. La proportion de seniors devrait continuer à augmenter rapidement jusqu'en 2040, année où les générations du baby-boom auront dépassé les 65 ans. Après, la proportion de seniors devrait augmenter bien plus modérément, et la part des jeunes seniors (65 à 74 ans) devrait rester quasiment stable jusqu'en 2070.

Ce sont surtout les plus âgés, les 75 ans ou plus, qui devraient contribuer au vieillissement à venir.

Leur part s'accroîtrait à partir de 2021 pour les 75-84 ans et à partir de 2031 pour les 85 ans ou plus.

Le vieillissement en France n'est pas un phénomène nouveau

Depuis 1870, la pyramide des âges s'élargit au-delà de 65 ans. Le nombre de seniors, multiplié par 1,3 entre 1870 et 1920, a continué à croître ensuite mais à un rythme plus élevé, doublant presque tous les 50 ans : 3,5 millions de seniors en France en 1920, 6,5 millions en 1970 et 13,1 millions en 2018. La part des seniors dans la population est donc passée de 7 % en 1870, à 9 % en 1920, 13 % en 1970, puis 20 % en 2018. Le vieillissement est la conséquence de la hausse continue de l'espérance de vie depuis la fin du XIX^e siècle hormis pendant les guerres et certaines années de baisse spécifiques.

Le rythme du vieillissement au cours des 50 années à venir devrait être du même ordre de grandeur que celui des 50 dernières années, où la part des seniors a été multipliée par 1,5.

Ça n'est pas non plus un phénomène isolé

Ce vieillissement de la population s'observe aussi au niveau européen. Au total, la proportion de seniors est passée de 14 % à 19 % entre 1990 et 2017 dans l'UE, comme en France.

Davantage d'hommes parmi les seniors en 2070

Les garçons sont un peu plus nombreux que les filles à la naissance, mais 47 % des personnes âgées de 65 ans sont des hommes (seulement 23 % de celles de 95 ans). Si l'écart d'espérance de vie entre femmes et hommes continue de régresser, la pyramide devrait s'équilibrer davantage d'ici 2070, avec 39 % d'hommes parmi les personnes de 95 ans.

Fort recul de la vie avec les enfants et progression de la vie en couple ou seul

Quant aux modes de vie, l'évolution marquante est la baisse considérable de la proportion de seniors vivant avec un proche (le plus souvent un enfant) : en 1968, c'était le cas de quatre personnes sur dix à 85 ans, pour moins d'une sur dix au même âge en 2015.

La vie en maison de retraite a régressé avant 87 ans et augmenté après cet âge. Evolution probablement due à la hausse de l'espérance de vie, de l'espérance de vie sans handicap ou gêne, à un désir accru d'indépendance et à une modification de la prise en charge en cas de dépendance.

*A. Chalochet d'après Portrait social de la France
Édition 2018 – INSEE*





Remonter l'Histoire, en visitant le Château d'Aulteribe...

Cet édifice se situe au Nord du Parc Régional du Livradois Forez à seulement 40 minutes de Clermont-Fd. Après un repas convivial dans un restaurant proche, nous empruntons l'allée du château. Nous sommes fin septembre et le soleil est de la partie. Sous l'ombrage frais de très grands arbres plusieurs fois centenaires, nous longeons d'immenses pelouses tapissées de cyclamens fleuris dans une harmonie de tons pastel.

Le château d'Aulteribe a été construit au XIII^e siècle.

La renommée du château d'Aulteribe tient avant tout à l'exceptionnelle collection de meubles et d'objets d'art assemblée au XIX^e siècle par la famille de Pierre, tableaux de grands maîtres, comme le fameux portrait de Richelieu par Philippe de Champaigne, tapisseries des Flandres et d'Aubusson, porcelaines de chine...

Cette collection reflète l'évolution des arts décoratifs français du XVII^e jusqu'au milieu du XIX^e siècle et présente en particulier des meubles estampillés des meilleurs ateliers parisiens de cette époque.

En 1954 le château d'Aulteribe et ses dépendances, parc et forêt, ainsi que ses collections, furent légués à l'État par le Marquis Henry de Pierre, avec le souhait affirmé qu'ils soient protégés et servent à l'instruction artistique du public. Ce vœu, scrupuleusement respecté, permet au visiteur de découvrir ce lieu surprenant

Cette volonté a trouvé écho dans l'installation d'un atelier de restauration en 1999, lorsque le premier brevet technique supérieur des métiers d'art ébénisterie « restauration et création » a été créé à l'initiative du Centre des Monuments Nationaux, en partenariat avec la région Auvergne, l'institut professionnel de Bains (43), la chambre des métiers de la Haute-Loire et l'Union nationale de l'artisanat et des métiers de l'ameublement. Depuis, chaque année, un groupe d'élèves ébénistes qualifiés ont la chance de mettre en œuvre leur savoir-faire en restaurant un meuble choisi dans les réserves des collections du château d'Aulteribe et depuis peu celles du château de Randan.

La pratique de l'ébénisterie marqueterie, la restauration en atelier, encadrée par un maître ébéniste et les cours d'histoire de l'art se passent au château où l'histoire des styles et des techniques du mobilier est facilitée par la découverte des exceptionnelles collections du château. Au cours de la 2^{ème} année de cette formation en alternance unique en France, les élèves restaurent un meuble de leur choix en vue de sa présentation au public et réalisent un dossier complet sur l'œuvre étudiée et restaurée.

Le document est remis au Directeur des Collections des Monuments Nationaux, et c'est seulement avec son accord que les apprentis pourront restaurer ce meuble.

Nous avons eu le privilège de rencontrer le maître ébéniste et ses élèves, et de pouvoir échanger avec eux au sujet de leur travail. Ainsi l'un d'entre eux a choisi de restaurer un meuble très endommagé datant de 300 ans environ.

En introduction, le formateur nous a fait une présentation du travail de la marqueterie. C'est un décor réalisé avec des placages de différents bois (acajou, palissandre, bois de rose ...) et de diverses autres matières (la nacre, l'ivoire, la pierre, le laiton, la corne, l'écaille de tortue, l'os), découpés suivant un dessin et collés sur un support (meuble, boiserie, ou tableau). Les images ainsi obtenues peuvent être géométriques, figuratives ou abstraites.

L'enseignement de l'histoire de l'art aux élèves à Aulteribe, implique que « toute restauration commence par une connaissance approfondie du meuble sur lequel l'artiste va intervenir ». Ce qui nous est confirmé par G. Albeza, maître ébéniste et professeur de la formation. Invitation est faite à notre groupe de revenir à Aulteribe courant juin 2019, pour une présentation des meubles qui auront été restaurés, objectif de la formation pour l'obtention de leur diplôme.

Ce moment enrichissant est prolongé par la visite du château avec un guide.

La visite du château.

Construit au cœur d'un parc spacieux où il fait bon se promener, le château d'Aulteribe présente une architecture médiévale remaniée à l'époque romantique. Ce qui en fait son aspect pittoresque.

Aulteribe a la réputation d'être l'un des châteaux les mieux meublés en France. En effet, chacune des nombreuses pièces parcourues est meublée dans un style particulier. De nombreuses œuvres d'art sont exposées. L'accumulation de tableaux, tapisseries et autres mobiliers est impressionnante.

Remonter l'Histoire, en visitant le Château d'Aulteribe... (suite)

La visite propose un parcours à travers les époques et les modes, du XV^e au XIX^e siècles. Notre guide l'a enrichie grâce à ses commentaires fournis et tout en évoquant bon nombre d'anecdotes en lien avec les occupants.

Notre après-midi touche à sa fin. Le parc et ses pelouses fleuries nous invitent à une petite flânerie avant de rompre avec le passé et de reprendre le chemin du retour.

La délégation Auvergne



Une 1^{ère} sortie de la nouvelle délégation Provence Alpes Côtes d'Azur



- le musée des Beaux-arts ;
- le Muséum d'histoire naturelle.

La photo ci-jointe des participants donne un aperçu de la fontaine de ce Palais.

Après le repas, une partie des membres a souhaité poursuivre par une balade dans les jardins du Palais, tandis qu'une autre partie s'est rendue en centre-ville.

Tous et toutes ont émis le souhait de poursuivre des sorties et ce sont promis de se retrouver prochainement pour continuer à partager de bons moments conviviaux.

Quatorze membres de la délégation se sont retrouvés mardi 26 février dernier autour d'un déjeuner dans un climat joyeux et convivial. Chacun, chacune était heureux de se revoir et de partager un repas goûteux, qui a fait la joie de toutes nos papilles.

Celui-ci se déroulait dans un restaurant face au Palais Longchamp. Ce palais, inauguré en 1869, est un monument de Marseille situé dans le 4^{ème} arrondissement. Il est composé de trois entités :

- au centre un château d'eau édifié pour la commémoration de l'arrivée à Marseille des eaux de la Durance détournées afin d'alimenter la ville, qui connaissait alors des problèmes d'approvisionnement en eau ;





Parmi les 18 bastides du Périgord, on en dénombre 11 de fondation anglaise, 4 bastides comtales et 4 de fondation française dont Eymet.

Fondée en 1270 à l'initiative d'Alphonse de Poitiers frère de Saint-Louis, à la frontière du royaume de France et de l'Aquitaine anglaise, cette bastide édifiaée le long du Dropt

présentait un intérêt stratégique économique et politique majeur. Conquise par les Anglais et leurs alliés gascons au début de la guerre de Cent Ans, elle est assiégée, prise par Du Guesclin en 1377 et définitivement rattachée au royaume de France après la bataille de Castillon (1453). Au 16e siècle, Eymet embrasse la religion réformée, come Duras et les villes de la vallée de la Dordogne comprises entre Castillon et Bergerac. Malgré la révocation de l'Edit de Nantes en 1685, la ville compte encore en 1854 une centaine de familles protestantes, et un temple est toujours en service aujourd'hui. En dépit de la construction en 1899 d'une voie ferrée la reliant à Bordeaux, Eymet en position périphérique par rapport aux grandes vallées apparaît dès la première moitié du 20e siècle comme un petit centre administratif (chef-lieu de canton cependant jusqu'en 2014) pourvu d'un marché agricole et de quelques industries (notamment des conserveries.

(près de 400 personnes). Aussi, depuis ces 25 dernières années, ce foyer anglophone développe un réseau d'activités commerciales remarquable qui caractérise le cœur des petites cités britanniques : on y trouve le Pub, le «fish and chips», «l'Epicery anglaise», quelques agences immobilières et boutiques d'informatique... Il édite son petit journal et possède même son «Eymet Cricket Club» créé en 1983 (l'un des premiers clubs de cricket en France !). Appréciant la richesse patrimoniale de cette bastide (de fondation française), il participe à sa restauration architecturale, à son développement et sa préservation. Tout ceci contribue à valoriser et dynamiser cette petite cité historique du sud-Périgord qui bénéficie également de liaisons aériennes régulières par l'aéroport de Bergerac. Avant de prendre le chemin du retour, nous savourons à la terrasse du Rosé's une «tasse de thé», mais aussi la douceur de cette fin de journée d'automne très riche en découvertes culturelles.

Françoise et Philippe Fournet



A partir des années 1960, l'intérêt patrimonial d'Eymet déclenche l'arrivée de nouveaux résidents : la population passe de 2 010 habitants en 1970 à 2 662 fin 2015, grâce notamment à l'intégration en 1971 de trois petites communes rurales périphériques, et surtout à de nouveaux résidents Britanniques. Ceux-ci constituent une part non négligeable de la population de la commune

2	7	3	5	6	1	9	8	4
9	6	1	4	3	8	8	1	6
8	4	5	9	2	7	1	6	3
7	9	4	2	5	3	8	1	6
6	5	2	1	8	4	7	3	9
1	3	8	7	9	6	4	5	2
4	8	9	6	1	2	3	7	5
3	2	7	8	4	5	6	9	1
5	1	6	3	7	9	2	4	8

Grille 2

3	6	7	8	2	9	4	1	5
2	4	5	1	6	7	9	3	8
9	1	8	3	4	5	6	7	2
1	7	9	5	8	3	2	6	4
5	3	4	6	7	2	1	8	9
6	8	2	9	1	4	3	5	7
4	5	6	7	9	1	8	2	3
7	9	1	2	3	8	5	4	6
8	2	3	4	5	6	7	9	1

Grille 1

Solution du sudoku de ce numéro

Décès Ils nous ont quittés

- Monsieur Baratte Marcel
- Monsieur Kieffer René
- Madame Sarles Georgette
- Madame Suric Marie-Luce

56230 Questembert
67240 Bischwiller
17310 La Cotinière
97224 Ducos



A tous leurs parents et amis nous présentons nos sincères et amicales condoléances

Sudoku

Remplissez les grilles avec les chiffres de 1 à 9 de sorte qu'ils n'apparaissent qu'une seule fois dans chaque rangée, chaque colonne et chaque carré de 9 cases. Il existe plusieurs niveaux de difficulté, déterminés en fonction du nombre de chiffres déjà disposés dans une grille : généralement, moins il y a de chiffres au départ, plus le niveau de difficulté est élevé.

Grille niveau 1

	1	6	3				4	
3				4				1
		9			2	3		5
		8	7		6			2
	5						3	
7			2		3	8		
8		5	9			1		
9				3				7
	7				1	9	8	

Grille niveau 2

8				5				
		1		3	8		4	
	5	6			1			
				1		3	5	
5	3		6		2		8	9
	7	9		8				
			3			6	7	
	4		1	6		9		
				2				5

Solution dans ce numéro en page 11

Vous avez des remarques ou des propositions à formuler sur le contenu ou la forme de ce Bulletin.
N'hésitez pas, envoyez les à alain.chalochet@hotmail.fr

Le Bulletin de l'A.R.T.S.

BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'ASSOCIATION
DES RETRAITÉS DU MINISTÈRE DU TRAVAIL
ET DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ
14, av. Duquesne - Pièce - 2012 - 75350 Paris 07 S.P.
Tél. 01 40 56 69 61 ou 01 40 56 45 92
E-mail : arts@sante.gouv.fr
Directeur de la Publication : M. Robert SIMON
Prix de l'abonnement annuel - 2,30€
Imprimerie LELOUP - 45700 VILLEMANDEUR

*Grains
de Sagesse*

« Le monde est un livre et ceux qui ne voyagent pas
n'en lisent qu'une page »
Saint Augustin

« N'être plus écouté :
c'est cela qui est terrible quand on est vieux »
Albert Camus